

2015-6668  
2016-02-16

**PRO  
INSECTICIDE RÉSIDUEL  
AU MALATHION 3 %**

SOLUTION

Pour la répression des triboliums bruns de la farine, cucujides plats, cirons de la farine, calandres des grains, pyrales indiennes de la farine, petits perceurs des céréales, triboliums rouges de la farine, charançons du riz, cucujides roux et cucujides dentelés de grains.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 14265 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : malathion 3 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 4 L, 10 L, 20 L, 205 L

Premier Tech Brighton Ltd.  
1 avenue Premier  
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

**MODE D'EMPLOI :** Appliquer l'insecticide avec un pulvérisateur à pression, en utilisant un arrosage à grosses gouttelettes pour empêcher la formation d'une "bruine". Traiter les surfaces jusqu'au point de ruissellement, (5 litres par 100 mètres carrés de surface). Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir la suppression. Faire attention de ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou l'équipement utilisé pour la préparation de la nourriture. Suivre les instructions spécifiques indiquées sur l'étiquette pour le genre de surface à traiter.

**ÉLEVATEURS À GRAINS, AIRES VIDES POUR L'ENTREPOSAGE D'ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE:** Pour la répression des triboliums bruns de la farine, cucujides plats, cirons de la farine, calandres des grains, pyrales indiennes de la farine, petits perceurs des céréales, triboliums rouges de la farine, charançons du riz, cucujides roux et cucujides dentelés de grains.

Nettoyer les lieux à fond. Enlever et jeter toutes les balayures et tous les débris. Pulvériser l'insecticide sur les planchers, les murs, les plafonds, en dessous et en arrière les compartiments d'emmagasinage et autres endroits où les insectes se cachent et se reproduisent. Porter attention particulièrement aux fissures et aux crevasses d'où sortent les insectes.

**WAGONS (VIDES):** Pour la suppression des insectes mentionnés ci-dessus. Nettoyer le wagon à fond. En partant d'un point sur la paroi du wagon, environ 60 cm au-dessus du niveau estimé de la ligne d'empilement des sacs de grain, pulvériser l'insecticide sur les parois et le plancher à raison de 4,5 litres par wagon. Permettre à l'insecticide pulvérisé de sécher à fond en laissant le wagon vide avec sa porte ouverte. Avant de recharger le wagon, couvrir ses murs et son plancher de papier kraft. Attendre que la pulvérisation soit complètement sèche avant d'emmagasiner du grain dans l'endroit traité.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **IL EST INTERDIT** de l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

**ÉVITER** de contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ainsi que les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif si inhalé, avalé ou absorbé à travers la peau. Éviter l'inhalation du produit pulvérisé et/ou le contact avec celui-ci. Garder les enfants à bonne distance du produit pulvérisé. Se laver à fond après l'emploi. Éviter de contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires, les accessoires de traite et les approvisionnements d'eau. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Porter un masque respiratoire dans les endroits fermés. Ne pas traiter les étables de vaches laitières. Ne pas l'utiliser sur des pâturages occupés par des vaches laitières. Ne pas

l'appliquer sur des cultures vivrières. Ne pas le pulvériser sur ou près d'une flamme non protégée. Très toxique pour les poissons et les abeilles. Pour protéger les poissons et la faune, ainsi que les masses d'eau qui pourraient servir à l'irrigation ou à des usages domestiques, ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs ou les étangs. Laver les vêtements contaminés avant de les remployer. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage d'équipement.

### **PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la

manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

#### **ENTREPOSAGE ET MANIPULATION :**

Éviter de contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (< 20 à 23 °C), sec et bien aéré, à l'écart des semences, des engrais ou d'autres pesticides et pendant une période ne dépassant pas un an.

#### **ÉLIMINATION :**

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les abeilles. TOXIQUE pour certains insectes utiles.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner